
AVIS

16 juin 2022

**NOUVELLE POLITIQUE
RÉGIONALE DE
L'AGRICULTURE 2023-2027**

Le Rapporteur : M. Thomas BOUVET

Résultat du vote : UNANIMITE



Dotée d'un budget de 300 millions d'euros, la stratégie régionale de l'agriculture 2023-2027 a été coconstruite avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture et se concentre autour de quatre grands défis : l'accompagnement du renouvellement des chefs d'exploitation et la transmission des fermes normandes ; l'anticipation du changement climatique et la prise en compte des enjeux de décarbonation, de biodiversité, du bien-être animal et des nouveaux circuits de consommations ; la création de valeur ajoutée en agriculture ; la préparation des entrepreneurs et salariés de demain.

Le CESER note avec satisfaction la dématérialisation de l'ensemble des procédures d'accès aux aides d'ici 2023, mais rappelle la nécessaire vigilance à porter à la fracture numérique qui peut être un frein à l'accès aux dispositifs.

S'agissant de la transmission d'exploitations, le CESER approuve la mise en place des nouveaux dispositifs visant à améliorer le taux de renouvellement. L'objectif de 450 installations par an est un objectif ambitieux à encourager au regard de la place de l'agriculture dans l'économie normande.

Il souligne tout particulièrement l'extension du dispositif Normandie Démarrage Installation, ouvert aux agriculteurs jusqu'à 52 ans, permettant de compléter les dispositifs existants d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans.

Il souligne tout particulièrement la mise en place du contrat de parrainage, stage rémunéré permettant à la fois l'appropriation du lieu d'exploitation et un statut de stagiaire en formation professionnelle. Il approuve également les dispositifs relatifs au portage du foncier par la SAFER. Néanmoins, le CESER s'interroge sur la connaissance par les agriculteurs de ces dispositifs, et appelle la Région à aller vers les potentiels bénéficiaires afin d'en maximiser les effets positifs potentiels.

2

Concernant la prise en compte des enjeux environnementaux, le CESER note avec satisfaction l'intérêt porté à l'innovation par le financement de projets dit « conquérants », permettant d'inciter les exploitants à faire évoluer les différentes pratiques.

Le CESER approuve également l'approche de la politique haie du point de vue économique avec une volonté de valoriser l'ensemble des segments du secteur en cherchant à créer des partenariats entre acteurs.

Le CESER s'interroge sur l'absence des questions relatives à l'eau dans cette stratégie régionale de l'agriculture : il rappelle que la stratégie régionale de l'agriculture ne concerne pas que les agriculteurs, et les questions de partage de l'eau se poseront nécessairement au regard des rapports du GIEC normand. Le CESER restera donc très attentif à ces questions, notamment dans son rapport relatif à l'eau en Normandie.

Enfin, le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessaire prise en compte des exploitations d'élevage, qui semblent moins mises en avant que par le passé.

En conclusion, le CESER prend acte de la stratégie régionale de l'agriculture.